



Rapport d'activité

2024



FONDS DE
DOTATION

A R I S S E

Préambule...

Le Fonds de Dotation ARISSE a pour objet de promouvoir, d'organiser et de soutenir toute action d'intérêt général en faveur du soin et de l'éducation d'enfants, d'adolescents et d'adultes, sujets de déficiences ou dysfonctionnements d'ordre intellectuel et/ou psychiques dont les origines sont dues à des pathologies somatiques ou psychiques.

Afin de permettre la réalisation de son objet, le Fonds de Dotation peut mettre en œuvre la collecte de Fonds, l'acquisition, la gestion et la mise à disposition du patrimoine mobilier et immobilier nécessaires à la réalisation de son objet, le soutien financier d'organismes à but non lucratif œuvrant en faveur du public susvisé. Ainsi, l'objectif du fonds est de participer à l'amélioration du quotidien des enfants en établissements et d'y favoriser l'innovation.

En 2024, dans le cadre de l'appel à la générosité publique, le montant des dons collectés ne dépasse pas le seuil de 153 000 €.

Le total des ressources du Fonds de Dotation au 31/12/2024 est de 381 269 € dont 381 036 € provenant de l'activité de location et 230€ de dons manuels liés à la générosité publique. Aussi le montant des dons collectés, dans le cadre de l'appel à la générosité publique ne dépasse pas le seuil de 153 000 €.

A la clôture de l'exercice, on note que les baux pour les établissements situés dans les locaux de Champs sur Marne ont été suspendus au 30 juin 2024 suite à un sinistre lié aux glissements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux. Une procédure est en cours auprès de l'assurance toutefois l'issue et le versement d'une indemnisation demeurent incertains à ce jour.

Le fonctionnement du Fonds ...

Le Fonds de Dotation ARISSE a été créé en mai 2019 à Jouy en Josas (78).
Les membres du conseil d'administration sont :

Germaine PEYRONNET, Présidente,
Jean-Pierre LAGAY, Trésorier,
David LEFER, Secrétaire.

La dotation initiale est de 30 000€. Elle est issue des fonds propres de l'Association Fondatrice ARISSE et a été remise au Fonds de Dotation à sa création.



Rapport du Fonds avec les tiers

Le site internet du Fonds de dotation ARISSE permet de présenter l'ensemble des actions mises en œuvre par le Fonds de Dotation auprès du public.

Le 24 janvier 2025, le Secrétaire Général, par délégation du préfet des Yvelines a renouvelé l'autorisation accordée au fonds de dotation ARISSE d'effectuer un appel à générosité. Aussi Le Fonds de Dotation est inscrit sur la plateforme de collecte de fonds « Hello Asso ».



Les actions d'intérêt général qui ont été financées par le fonds ...

• **Les Investissements immobiliers du Fonds de Dotation pour l'amélioration du quotidien des enfants en établissements**

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, l'ARISSE mène depuis plusieurs années une politique de rénovation et de réhabilitation des locaux des établissements et services qu'elle gère.

L'Association travaille à veiller aux contrôles réglementaires liés à la sécurité, et à établir un plan de rénovation et réhabilitation des locaux avec un focus particulier sur les performances énergétiques.

L'objectif de cette politique est l'amélioration

- des conditions d'accueil des enfants accompagnés et soignés ainsi que leurs familles
- des conditions de travail de ses professionnels au service des enfants afin de développer l'activité et de promouvoir l'émergence de projets innovants

Pour mener à bien cette politique, l'association met tout en œuvre pour diversifier les financements. Ainsi

- Elle mobilise ses fonds propres
- Elle fait appel au Fonds de Dotation ARISSE
- Elle fait appel aux partenaires privés et publics.

Cette diversité des contributions financières permet de concrétiser des projets qui ont un impact sociétal fort.

• **Les dons reçus et utilisés par le Fonds de dotation en 2024**

Le Fonds de Dotation a reçu des dons de particuliers pour une somme totale de 230€ au 31/12/2024 à travers la plateforme Hello Asso. Cette somme pourra permettre de financer du matériel éducatif et thérapeutique dans des établissements de l'ARISSE.



Pour 2025...

Au-delà de son objet principal qui est de promouvoir des projets immobiliers permettant d'améliorer les conditions d'exercice de l'activité des établissements de l'ARISSE, le Fonds de dotation contribue également au financement de projets pertinents à fort intérêt thérapeutique qui sont déjà identifiés :

- **Des ateliers de médiation animale** destinés aux enfants accompagnés de notre Association. Ce sont des ateliers qui associent des animaux (chevaux, chiens, petits animaux de compagnie) pour améliorer le bien-être ou accompagner les personnes fragiles. La médiation animale est basée sur les liens bienfaisants entre les animaux et les humains, et déployée à des fins préventives, éducatives ou thérapeutiques.

- **L'aménagement et l'accueil de la crèche multi-accueil de l'Association ARISSE.** L'établissement se situe à Paris, dans un établissement à la devanture grise. L'idée : habiller de couleurs, par le biais d'illustrations d'artistes, la devanture (fenêtres) et mettre en avant le caractère inclusif de notre crèche afin d'accueillir les enfants et leurs familles.



10 chemin de la butte au beurre
78350 Jouy-en-Josas • 01 30 70 07 08
www.fonds-de-dotation-arisse.fr

